

Une démocratie à géométrie variable ?

Le procès d'un citoyen arabe d'Israël

>> Le premier procès du député arabe israélien Azmi Bishara, poursuivi pour soutien à un groupe terroriste et incitation à la violence, s'est ouvert devant la justice israélienne le 10 décembre 2001, le second le 27 février 2002. La FIDH a mandaté Gilles Manceron, responsable de la Ligue française des droits de l'Homme et Michel Tubiana président de la Ligue française des droits de l'Homme et vice-président de la FIDH en tant qu'observateurs aux procès.

«En Europe, on le qualifierait d'intellectuel de gauche»¹. Docteur en philosophie, fondateur et dirigeant du Rassemblement national démocratique (Balad), Azmi Bishara, Palestinien citoyen d'Israël, est élu à la Knesset depuis 1996. Au sein de cette enceinte, il s'acharne à faire entendre la voix des Arabes d'Israël, qui bien qu'ils représentent 20% de la population d'Israël n'y ont pas souvent droit de cité. En 1999, il est le premier Arabe à se présenter à l'élection du Premier ministre, mais il se retire de la course sous les pressions notamment des dirigeants arabes qui ne veulent pas risquer de voir Netanyahou remporter les élections. En octobre 2000, treize Arabes israéliens sont tués lors de manifestations de soutien aux Palestiniens des territoires occupés², ce qui participe de la prise de conscience politique de cette minorité. En 2000, Bishara appelle les Arabes d'Israël à boycotter les élections, ce qu'ils font à 85%.

Il est actuellement poursuivi en Israël dans deux affaires. Il est accusé premièrement d'incitation à la violence suite à deux discours qu'il a prononcés, l'un en août 2000 à Umm al-Fahm (en Israël) où il a fait l'éloge de la résistance libanaise et le second en juin 2001, à Kardaha, en Syrie au cours duquel il avait qualifié cette résistance «d'héroïque» et lancé un appel aux Etats

arabes à soutenir la lutte des Palestiniens contre l'occupation israélienne. Il avait également dénoncé dans ce discours le rétrécissement des perspectives lié à la politique de Sharon qui ne laisse aux Palestiniens que le choix entre l'acceptation des diktats d'Israël, ou la guerre. Par la suite, et après le 11 septembre, d'après lui, les Palestiniens se trouvent enfermés dans une vision binaire du monde : d'un côté les terroristes, de l'autre les antiterroristes. Par ailleurs, il est poursuivi pour avoir organisé, sans autorisation, des voyages de citoyens arabes israéliens en Syrie pour revoir des membres de leur famille.

Le 7 novembre 2001, suite à la requête de Elyakim Rubinstein, procureur général et conseiller juridique du Premier ministre Ariel Sharon, le parlement israélien lève l'immunité parlementaire du député Bishara³. Dans une lettre ouverte au président de la Knesset, la FIDH s'en était inquiétée, cette décision constituant un premier précédent dangereux. La FIDH a également fait part de ses préoccupations quant aux motifs de l'inculpation, qui mettent en cause la liberté d'expression. Les comités pour la défense d'Azmi Bishara qui se sont créés partout dans le monde⁴ et Adalah, le centre légal pour la défense des droits de la minorité arabe en Israël chargée de sa défense au cours du procès, dénoncent un procès politique. D'après le quotidien israélien Ha'aretz, les préoccupations concernant la liberté d'expression sont légitimes, néanmoins, il faut déplorer la politisation de procès et la présentation de Bishara en tant que victime politique. D'après Bishara, il s'agit en fait de délégitimer l'expression politique de la minorité arabe en Israël. A terme, ce processus viserait à exclure les Arabes du vote. Déjà deux lois ont été présentées à la Knesset pour empêcher l'investiture des Arabes d'Israël.

Ce procès révèle les contradictions de la démocratie israélienne. Pour Azmi Bishara, l'Etat d'Israël ne peut être démocratique tant qu'il sera une puissance coloniale, mais il insiste également sur les faillites internes de la démocratie israélienne qui peine à intégrer plus d'un million de ses citoyens.

Le rapport de la FIDH sur le statut des Arabes israéliens⁵ montre l'ampleur des discriminations tant juridiques, économiques que sociales subies par la minorité arabe, et ce, en totale contradiction avec les engagements internationaux de l'Etat d'Israël, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Bishara explique qu'on ne peut pas attendre de ces citoyens à qui l'on n'accorde pas les mêmes droits qu'aux autres une allégeance aux symboles de l'Etat d'Israël. Il n'hésite pas à parler d'un véritable apartheid. «Israël est un Etat démocratique mais uniquement pour les Juifs». Le rapport de mission de la FIDH paraîtra prochainement.

Elin Wrzoncki

Notes :

- 1 - Voir le portrait d'Azmi Bishara dans le film de Simone Bitton, *Citizen Bishara*
- 2 - D'après la commission d'enquête sur ces événements, les hauts responsables politiques de l'époque pourraient être poursuivis.
- 3 - Le vote du Parlement concernant les propos publics de Bishara: 61 voix pour, 30 contre la levée de l'immunité. Concernant les visites illégales : 65 pour et 24 contre. 2 abstentions à chaque fois.
- 4 - <http://www.azmibishara.info>
- 5 - *Des étrangers de l'intérieur, le statut de la minorité arabe d'Israël*, rapport en ligne <http://www.fidh.org>

A NOS LECTEURS

L'actualité hélas débordante des violations des droits de l'Homme a largement mis à contribution notre équipe. Nous avons donc été amenés à opter pour un numéro double de *La Lettre* qui couvre les mois de mars et avril. Une rupture exceptionnelle de notre périodicité que, nous l'espérons, vous nous pardonneriez.